

Rapport de la journée de concertation avec les réfugiés mauritaniens à Ndioum le 02/01/2008

Cette importante journée de concertation organisée par le WARIPNET (Réseau Ouest Africain pour les Réfugiés et les Personnes Déplacées), a réuni les chefs de sites de tous les camps de réfugiés de la vallée de Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Mboumba, Bakel, Fanaye, Ndioum, etc. Des représentants de réfugiés venus de Dakar et des responsables d'associations de réfugiés Mauritaniennes ont également pris part à cette rencontre. Les organisations de la société civile telle que USE qui a toujours soutenu réfugiés Mauritaniens depuis leur déportation 1989 étaient présentes. La société civile mauritanienne a dépêché une délégation pour participer aux travaux. Le gouvernement Sénégalais n'était en reste il était représenté par le Sous-préfet de Gamadji Saré. Les autorités locales ont également envoyé un représentant qui a d'ailleurs ouvert les travaux.

Tour à tour les participants ont pris la parole pour faire l'état des lieux de la situation des réfugiés et ont également abordé le processus du retour.

Le représentant de la mairie de Ndioum a réitéré l'engagement des autorités locales à soutenir les réfugiés et à les accompagner dans ce processus du retour. Il a aussi rappelé l'environnement paisible et convivial qui a toujours existé entre les réfugiés et les populations d'accueilles depuis leur arrivée en 1989. Il a également signalé que la mairie sera à leur disposition pour tout soutien comme elle toujours fait. Pour conclure le représentant de la mairie a salué cette initiative et a encouragé les initiateurs de cette rencontre en l'occurrence le WARIPNET et l'USE.

Quant au sous-préfet, il a tout d'abord fustigé les événements, l'humiliation et la déportation dont les réfugiés en fait l'objet en 1989. Le représentant de l'Etat a clairement dit que la position du gouvernement n'a jamais changé depuis l'événement à maintenant et qu'il existe belle et des réfugiés mauritaniens au Sénégal. Contrairement à l'ancien gouvernement dirigé par Ould Taya, qui niait catégoriquement l'existence de réfugiés mauritaniens au Sénégal. Il a rappelé que le chef de l'Etat avait dit que tout réfugié qui veut de la nationalité sénégalaise il lui la donnerait. De surcroît, tout réfugié qui pour une raison ou une autre ne veut pas rentrer en Mauritanie peut rester au Sénégal et demander la nationalité sénégalaise et bénéficiera de tout les droits au même titre que les nationaux. Il a recommandé aux réfugiés de s'approprier du contenu de l'accord tripartite signé par le gouvernement mauritanien, sénégalais et le HCR en vue de faire un choix. Et que également le retour est volontaire. En fin il a lancé un appel à tous les africains à travailler pour l'unité et la paix et plus jamais de déportation. L'Afrique est le continent où circule le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées au monde.

Les chefs de site ont tour à tour pris la parole pour aborder sur les préparatifs du retour en Mauritanie. Le constat était général parce que les réfugiés ont dénoncé le HCR par rapport au profilage et à la précipitation pour retour quand bien même les conditions ne soient pas encore réunies. Ils ont aussi exprimé leurs inquiétudes au gouvernement mauritanien par rapport à leurs revendications surtout liées aux dédommagements, aux questions foncières et au passif humanitaire.

Trois points ont été abordés par les participants de la journée de concertations.

- **La journée de consultation organisée par le gouvernement mauritanien,**
- **L'accord tripartite,**
- **L'adoption de la résolution de Ndioum.**

I. Synthèse des journées nationale de concertation

Une synthèse des journées nationales de concertation et de mobilisation sur le retour des réfugiés et le règlement du passif humanitaire qui se sont tenues les 20, 21 et 22 novembre a été faite par un membre de la délégation mauritanienne. Les participants ont unanimement salué la volonté politique du président de république mauritanien qui a placé au premier rang la consolidation de l'unité nationale et le raffermissement de la cohésion sociale.

Les participants ont enregistré avec satisfaction, les directives données au gouvernement par le président de la république pour que l'Etat prenne toutes les dispositions utiles par le comité interministériel. Ils ont également salué l'engagement du président de la république en faveur de l'examen et du traitement du dossier des citoyens rapatriés du Sénégal lors des événements et de la nécessité d'accorder à cette question tout l'intérêt qu'elle mérite.

Des programmes spécifiques ont peut être dégagés :

- Programme spécifique de restitution et/ou compensation des habitations et des terres agricoles spoliées sans préjudice des droits légitimes de propriétaires et de ceux des tributaires actuels ;
- Programme spécifique au profit des étudiants et des élèves en année scolaire à travers l'octroi de bourses et la formation professionnelle ;
- Programme spécifique devant être mis en œuvre au profit des éleveurs qui ont particulièrement été affectés ;
- Programme spécifique en faveur des personnes vulnérables ou handicapées ;
- Programmes spécifiques culturels et sociaux bâtis selon des concepts permettant un accompagnement culturel, social et psychologique des réfugiés, mais également des populations d'accueil.

Concernant le passif humanitaire les participants ont unanimement reconnu :

- La nécessité d'appuyer ce dossier en ayant toujours en vue la restauration et le renforcement de l'unité nationale et la solidarité du pays ;
- La nécessité de puiser dans nos valeurs profondes, les meilleures solutions pour le règlement de cette question en tenant compte des droits légitimes de toutes les victimes et de leurs ayants droits ;
- La particularité et la sensibilité de la question qu'un temps suffisant soit donné et que les concertations soient poursuivies, afin de trouver une issue consensuelle pour un règlement définitif.

Les journées nationales de consultation ont abouti par les recommandations suivantes :

1. Adoption d'une loi d'orientation qui encadre le retour des déportés et le règlement du passif humanitaire ;
2. Prolongation du mandat de la commission nationale d'identification au-delà du retour des réfugiés du Sénégal et du Mali, afin de permettre la prise en charge des réfugiés établis ou travaillant actuellement dans d'autres régions du monde ;
3. Prolongation du mandat de la nouvelle Agence au-delà de 3 ans pour une plus grande durabilité des actions permettant aux bénéficiaires une intégration effective à terme ;
4. Création d'un fonds de solidarité citoyenne pour recevoir les contributions volontaires des citoyens et des personnalités morales.

II. L'accord tripartite

Le WARIPNET à travers son conseiller juridique a fait un exposé très approfondi de l'accord tripartite entre le gouvernement Mauritanien, le gouvernement Sénégalais et le HCR. Le WARIPNET a expliqué d'une manière exhaustive le contenu des 28 articles que contient l'accord. Ceci a permis effectivement aux chefs de site d'être informés et de comprendre les engagements qui ont été pris par les trois partis à savoir le gouvernement Mauritanien, le gouvernement Sénégalais et le HCR.

III. Adoption de la Résolution de Ndioum

Résolution de Ndioum

Nous participants à la journée de concertation sur le rapatriement organisée à Ndioum le 02/01/2008 ; regroupant des représentants des réfugiés de Ndioum, de Dagana, de Podor, de Matam, de Bakel, de Kédougou, de Saint-Louis et Dakar,

- **Rappelant** que tout rapatriement de réfugiés doit respecter le caractère volontaire conformément aux principes énoncés dans la convention de l'OUA, régissant les aspects propres aux réfugiés africains ;
- **Considérant** les conclusions des journées nationales de concertation et de mobilisation sur le retour des réfugiés et le règlement du passif humanitaire, tenues les 20, 21 et 22 novembre à Nouakchott ;
- **Convaincus** de la nécessité de tenir les réfugiés informés de leurs droits et devoirs, des politiques déployées en vue de préparer leur retour et plus particulièrement, de la situation politique, économique et sociale dans leur pays d'origine ;
- **Soulignant** l'importance que peut revêtir une bonne circulation de l'information et une large concertation qui implique les réfugiés dans toute politique de rapatriement volontaire;

- **Notons** avec insistance que le rapatriement doit être effectué dans la dignité et le respect des droits humains des rapatriés ;
- **Se rappelant** des efforts déployés par feu Amadou. Malick Gaye, ancien Président de l'USE mort suite à une mission effectuée dans la vallée pour secourir les victimes des événements de 1989 ;
- **Notons avec satisfaction** la volonté politique manifeste par les autorités mauritaniennes, sénégalaises et du HCR de tout mettre en œuvre pour le rapatriement organisé des réfugiés mauritaniens vivant au Sénégal et au Mali ;
- **se réjouissant** de la signature des accords tripartites entre le Sénégal, la Mauritanie et le HCR ;

Manifestons toute notre volonté de retourner dans la dignité dans notre pays d'origine, et recommandons :

Au HCR et aux Etats concernés et à la Communauté Internationale :

1. que les négociations soient poursuivies en y impliquant les représentants légitimes des réfugiés et les organisations de la société civile travaillant sur le dossier des réfugiés au Sénégal et en Mauritanie ;
2. qu'un accent particulier soit mis à la réinsertion de toutes les familles rapatriées pour leur permettre de bénéficier d'un habitat décent en fonction de la taille des familles ; chaque famille rapatriée devrait pouvoir disposer :
 - d'une maison nouvellement construite ou réfectionnée ;
 - de l'assainissement, de l'eau potable et d'équipements sociaux de base,
 - d'un système de santé primaire (case de santé, dispensaire ou centre de santé pour une population de plus de 1000 habitants) ;
 - d'un système éducatif adéquat (des écoles ou centres de formations accessibles)
 - des terres de cultures pour les agriculteurs et des lieux de pâturage pour les éleveurs ;
 - des projets d'insertion pour d'autres catégories socioprofessionnelles ;
3. d'impliquer les représentants des réfugiés dans toute politique de réinsertion décidée en Mauritanie ;
4. de travailler à la restitution des biens perdus ou spoliés en 1989 à défaut, une juste indemnisation ;

5. de respecter toutes les procédures nécessaires à un rapatriement organisé, digne et durable des réfugiés.

Enfin, nous participants à la journée de concertation organisée à Ndioum le 2 janvier 2008 décidons résolument :

de diffuser largement les résultats issus de cette rencontre auprès des réfugiés, des autorités des Etats concernés et du HCR et des organisations de la société civile au Sénégal et en Mauritanie et,

de mettre sur pied d'un Comité de suivi composé de l'USE, de WARIPNET, de la RADDHO, du Comité directeur représentant les réfugiés, du FONAD pour faciliter le travail de diffusion, de suivi et de mise en œuvre de cette présente résolution.

Fait à Ndioum le 02/01/2008

Les participants